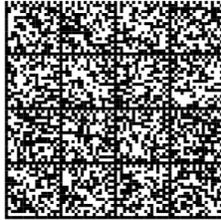


Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MARTIGUES
SAID 021
110 AVENUE DU DOCTEUR FLEMING
13695 MARTIGUES CEDEX 2

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 29 407 461 171

Référence de l'avis : 25 13 B533856 80

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

140 CHE DU GARDE
FOS-SUR-MER
13270 FOS SUR MER

Numéro FIP : 132 01 14 7114578789 3 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 22/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 13202

MUSETTI SEVERIN
140 CHE DU GARDE
FOS-SUR-MER
13270 FOS SUR MER

Somme qui vous est remboursée

29,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

horaires de votre centre des finances publiques sur
[impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et prise de RDV

SIP MARTIGUES
SAID 021
110 AVENUE DU DOCTEUR FLEMING
CS 20176
13695 MARTIGUES CEDEX 2

Vous serez remboursé par virement le 01/08/2025

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1027 8116 090X XXXX XXX0 157

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 27 568

Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : MUNETTI SEVERIN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1		Total
Salaires.....	30604		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0		
Total des salaires et assimilés ²	30604		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3060		
Salaires, pensions, rentes nets.....	27544		27544
Revenu brut global.....			27544
Revenu imposable.....			27544
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			1765
Décote.....			- 90
<hr/>			
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			1675
<hr/>			
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :			1675
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :			- 1704
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....			- 29
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			
			29
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
<hr/>			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵.....			27568
Revenus exonérés			
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 1	
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets		
			27
			24
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la			

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023.....	Déclar. 1 8513
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 13150

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 5,50%

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 6,08%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.